# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit février deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 32

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

**EXCUSEE: Béatrice DUFOUR** 

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

# 2011 - 016: ECOLES DE MUSIQUE - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat, Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président présente le document du débat d'orientation budgétaire 2011, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour les écoles de musique de la Communauté de Communes de Noblat.

# Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2011, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour les écoles de musique de la Communauté de Communes de Noblat.

> Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 09 février 2011

Certifié exécutoire Reçu à la Préfecture Le: 15 DQ 2011

Publié ou notifié Le: 09.02.2011 Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ECOLE DE MUSIQUE-Débat d'orientation budgetaire

Date de transmission de 15

15/02/2011

l'acte :

Date de réception de

15/02/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte: 20

2011-016 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

087-248719361-20110208-2011-016-DE

Date de décision :

08/02/2011

Acte transmis par :

Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

# ECOLES DE MUSIQUE

8 février 2011

La Communauté de Communes de Noblat a pris la compétence « Etudes, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'une école de musique sur la commune de Saint-Paul et de ses annexes sur le territoire de l'intercommunalité de Noblat » au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Dans ce cadre, l'intercommunalité gère deux sites :

- ✓ Le premier, à Saint-Paul, en gestion directe avec 12 intervenants à temps non complet,
- ✓ Le second, à Saint-Léonard de Noblat, en gestion déléguée au syndicat de musique de Feytiat (SIEMD).

L'année 2011 verra le prolongement de l'existant au 1<sup>er</sup> semestre avant de définir son fonctionnement propre, par une unification du service, à partir du 2<sup>nd</sup> semestre.

# 1 Les orientations budgétaires en 2011

Ces orientations budgétaires sont réalisées de façon commune pour les deux sites à partir des éléments de 2010 fournis par les collectivités précédemment gestionnaires.

## 1.1 Section d'investissement

La seule dépense d'investissement qui devrait apparaître en 2011 sera le remboursement des emprunts liés à la construction du site de Saint-Paul. L'annuité de capital serait de l'ordre de  $40\,000\,\text{€}$ .

La recette d'investissement proviendra du virement de la section de fonctionnement.

### 1.2 Section de fonctionnement

La principale dépense de fonctionnement sera la prise en charge des rémunérations des agents pour le site de Saint-Paul et la participation au fonctionnement du syndicat. Les frais de personnel seront imputés sur le budget général de la Communauté de Communes de Noblat et remboursés par le budget annexe Ecole de Musique.

Les autres dépenses du service seront des charges courantes : Fournitures administratives, télécommunication, assurance, affranchissement...

Les recettes de ce budget proviendront :

- ✓ Des droits payés par les élèves du site de Saint-Paul
- ✓ Des droits payés par les élèves du site de Saint-Léonard de Noblat

Une subvention de fonctionnement sera demandée au Conseil général de la Haute-Vienne.

Une subvention sera versée par le budget général pour équilibrer le budget en fin d'année.